

CommHR(2026)46

Conférence annuelle de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) :
Les femmes architectes d'une paix durable :
lever les obstacles pour que la résolution des conflits et la consolidation de la paix soient
inclusives en matière de genre

Allocution de Michael O'Flaherty
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

9 juin 2026, Strasbourg, Palais de l'Europe

Madame la Ministre, Madame la Présidente, chères ami-es,

J'ai commencé à m'engager en faveur des droits humains à l'échelle internationale pendant les guerres en ex-Yougoslavie. Ces guerres, beaucoup d'entre vous s'en souviennent, ont été marquées par de très nombreuses violences sexuelles. Ce qui était également frappant à l'époque, c'est le peu d'attention accordée, du moins par les décideurs des organisations internationales, au rôle réel et potentiel des femmes dans la consolidation de la paix.

Ce n'est qu'après l'adoption des accords de Dayton que le rôle essentiel des femmes a pu s'exprimer pleinement, dans le cadre de la consolidation de cette paix si durement acquise. Les organisations de la société civile présentes sur le terrain ont joué à l'époque – et continuent de jouer – un rôle des plus importants. Je me souviens également du rôle moteur joué par des femmes courageuses au sein des structures des Nations Unies. Aujourd'hui, je tiens à rendre hommage au travail d'Elizabeth Rehn et de Madeleine Rees.

Quelques années plus tard, je me trouvais en Sierra Leone pendant la guerre civile. À ce moment-là, des progrès avaient déjà été réalisés pour reconnaître le rôle important des femmes dans la gestion d'une solution de sortie de conflit. Avant même le lancement du processus de paix, les organisations de la société civile, l'institution nationale des droits humains et certaines instances gouvernementales dirigées par des femmes jouaient un rôle majeur dans la mise en place des fondements de la paix. Nous avons réussi à faire entendre leurs voix lors des négociations de paix de Lomé.

Aujourd'hui, je pense que l'on peut affirmer sans hésiter que certains des fondements de l'Accord de paix de Sierra Leone relatifs aux droits humains trouvent leur origine dans l'engagement d'une société civile largement portée par des femmes. C'est aussi grâce à elles qu'une attention particulière a été accordée à la question des violences sexuelles pendant le processus de paix.

Quelques années plus tard, j'étais en Irlande du Nord, à la tête de la Commission nationale pour les droits humains. La création de cette institution figure expressément dans l'accord du Vendredi saint, fruit du processus de paix négocié dans cette partie du monde. Si j'en parle aujourd'hui, c'est qu'il est indéniable que cette commission a vu le jour grâce à l'action ciblée et spécifique d'un groupe de femmes connu sous le nom de « Women's Coalition ». Et il est de plus en plus reconnu aujourd'hui

que la pérennité de l'accord du Vendredi saint tient en grande partie au travail de cette coalition des femmes, qui est dirigée par Monica McWilliams.

Parallèlement à ces avancées dans le domaine, nous avons vu la mise en place des initiatives normatives et institutionnelles que nous connaissons bien. Je pense qu'il est important de reconnaître que toutes ces réalisations sont le résultat de dizaines d'années de travail menées par des organisations de femmes, comme la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Je me contenterai de citer quatre moments clés.

Le premier concerne la décision de porter les crimes sexuels devant les tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

Puis il y a eu l'adoption, en 2000, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, ainsi que l'adoption, ici au Conseil de l'Europe, de la Recommandation CM/Rec(2010)10 en 2010.

Et puis, bien sûr, à peine un an plus tard, la Convention d'Istanbul a été adoptée, là encore au Conseil de l'Europe.

Ces avancées se sont accompagnées de travaux résolument novateurs qui ont confirmé ce que l'on savait déjà de manière empirique, à savoir que la participation des femmes augmente de 20 % la probabilité qu'un accord de paix dure au moins deux ans, et de 35 % qu'il dure 15 ans.

La participation des femmes produit des résultats plus durables, notamment une paix plus solide et de meilleure qualité, ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace des mesures adoptées.

Ainsi, dans les années 2020, les progrès réalisés étaient tels que l'on pouvait penser que malgré d'énormes disparités sur le terrain, le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix était solidement établi.

Quel choc alors de voir ces photos des pourparlers de paix sur l'Ukraine menés par les États-Unis à Djeddah en mars de l'an dernier : pas une seule femme présente. De surcroît, les comptes rendus des discussions abordent très peu de questions pourtant constitutives des approches « femmes, paix et sécurité ». C'est comme si l'énorme contribution des femmes ukrainiennes à la paix avait été occultée. Je pense notamment au travail de l'Alliance pour un relèvement sensible au genre et inclusif de l'Ukraine.

L'attitude des grandes puissances face au processus de paix en Ukraine a été un signal d'alarme et plusieurs initiatives ont suivi.

L'une des plus marquantes a été l'adoption récente de la nouvelle stratégie de l'Ukraine « Femmes, paix et sécurité », qui recense les contributions des femmes à la défense, à la sécurité et à la consolidation de la paix.

J'ai également réagi en faisant de la promotion de l'intégration des droits humains dans le processus de paix en Ukraine ma priorité absolue. Ainsi, en juillet dernier, j'ai remis au gouvernement un mémorandum en dix points sur ce sujet. Le rôle des femmes dans les processus de paix figure parmi ces dix points.

Je continue de travailler sur ce mémorandum. En novembre dernier à Varsovie, j'ai réuni des responsables des droits humains en vue de réfléchir à sa mise en œuvre. D'ailleurs, l'ONU, l'Union

européenne et l'OSCE étaient représentées par des femmes, responsables de haut rang. Nous avons également eu l'honneur d'accueillir la lauréate du prix Nobel de la paix, Oleksandra Matviichuk.

Vous vous demandez peut-être si nos efforts influenceront le cours des choses, compte tenu surtout de l'approche purement transactionnelle de certains acteurs. Je nourris cet espoir, en pensant notamment au soutien de l'Ukraine et au rôle croissant joué par un certain nombre d'États qui sont de fervents partisans de l'approche « femmes, paix et sécurité ».

Le résultat de la prochaine Conférence sur le redressement de l'Ukraine, qui se tiendra ce mois-ci à Gdańsk, constituera un premier test à cet égard.

Chèr-es ami-es,

Permettez-moi de revenir brièvement, et d'une manière plus générale, sur le thème de cette conférence, qui, de mon point de vue, tombe à point nommé et est très bien choisi.

Cette conférence peut, j'en suis convaincu, contribuer à faire progresser les normes et les pratiques. Je vous invite à y réfléchir autour de quatre questions.

Tout d'abord, comment venir à bout de la persistance du patriarcat, et aussi de la misogynie et de la discrimination qui y sont associées ?

Ma deuxième question concerne la violence fondée sur le genre : comment lutter plus efficacement contre cette manifestation extrêmement brutale du patriarcat ? Par exemple, bien sûr, en encourageant les États à adhérer à la Convention d'Istanbul et à s'y conformer.

Troisième question : comment faire pour mieux prendre en compte la question des femmes, de la paix et de la sécurité en période de paix et dans la prévention des conflits ? (Sur ce sujet, je considère que la Recommandation CM/Rec(2010)10 est une excellente contribution.)

Ma dernière question concerne les partenariats : comment instaurer de meilleurs partenariats sur le thème « femmes, paix et sécurité », comme cela se fait dans tant d'autres domaines ? Je pense aux partenariats des États et des organisations multilatérales avec la société civile, mais aussi à des partenariats au sein même des organisations multilatérales.

En conclusion, je vous encourage à ne jamais aborder la question des femmes, de la paix et de la sécurité de manière cloisonnée, mais comme faisant partie intégrante d'une quête plus vaste, celle de la paix, du respect des droits humains et de l'égalité.

Madeleine Rees, ancienne présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), l'a très bien exprimé dans une intervention récente. Elle a dit : « La paix, c'est une question d'équilibre. Lorsqu'il y a des inégalités, de la discrimination et des discours manichéens, on s'éloigne automatiquement de cet équilibre, ce qui crée de l'injustice et de la peur. Et quand il y a de la peur, il n'y a pas de paix. »

Je vous remercie.